

RÈGLEMENT TOMBOLA

TOMBOLA DU 09 NOVEMBRE 2024

Art. 1er : Pour les 40 ans des Banques Alimentaires, celle ce l'Hérault organise une tombola ouverte à tous.

La vente des tickets débutera le lundi 21 octobre 2024 et sera close le samedi 09 novembre à 15H.

A l'issue de la collecte des talons de participation, un tirage au sort aura lieu samedi 09 novembre 2024 à 18h dans la salle Karabatic au FDI STADIUM, 1000 av. du Val de Montferrand à Montpellier.

Celui-ci sera effectué par M. Lauret Luigi, Chargé de mission RSE au MHB.

Art. 2 Le prix de chaque ticket de tombola est fixé à 2,00€.

Les tickets sont agrafés en paquet de 10.

Leur vente est ouverte à toute personne physique majeure.

Art. 3. Un tableau Excel sera créé pour suivre la vente des tickets. Il y sera précisé le nom de chaque vendeur de carnet et les No du 1er ticket et du dernier ticket vendu.

Les tickets invendus seront annulés au retour des carnets.

Art. 4 Les acquéreurs des tickets doivent obligatoirement inscrire leur nom et un numéro de téléphone valide sur le talon de chaque ticket.

Art.5 Les gagnants présents au moment du tirage retireront leur lot sur place. Les autres gagnants seront contactés par téléphone à venir chercher leur lot au siège de la Banque Alimentaire de l'Hérault situé au Mas Neuf, route de St Aunès - 34130 Mauguio, le matin entre 8h et 12h30.

En cas d'absence du gagnant, et après un délai de 10 jours suivant la date de l'avertissement, le gagnant sera considéré comme défaillant.

Les lots non réclamés seront remis en jeu lors d'une prochaine tombola.